

> Rapport de présentation - Tome 2

Etat initial de l'Environnement

Nord de l'Yonne SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

- > Habitat
- > Mobilité
- > Environnement
- > Economie
- > Patrimoine

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....

SOMMAIRE

Un cadre environnemental singulier à mettre en valeur	3
Chapitre 1 : Une richesse paysagère : un territoire aux multiples facettes	4
Chapitre 2 : Un patrimoine bâti remarquable, porteur de l'identité historique du territoire	72
Chapitre 3 : Trame verte et bleue, des continuités écologiques à préserver	90
Des ressources à préserver pour un cycle urbain durable	152
Chapitre 3 : Usages et pressions sur la ressource en eau	153
Chapitre 4 : Des défis en matière d'énergie	199
Chapitre 5 : Vers une gestion durable et optimisée des déchets.....	238
Chapitre 6 : Les carrières, entre enjeux environnementaux et développement local	249
Des risques et nuisances à maîtriser	256
Chapitre 8 : Les risques	257
Chapitre 9 : Des nuisances à anticiper et atténuer	273



1

Un cadre environnemental singulier à mettre en valeur

Paysage – Patrimoine – Trame verte et bleue

Chapitre 1 : Une richesse paysagère : un territoire aux multiples facettes

Une prise en compte législative renforcée des paysages

La convention européenne du Paysage définit le paysage comme « **une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** ». Ainsi, « prendre en compte les paysages » signifie tenir compte des significations et des valeurs attachées à cette partie de territoire et partagées par une population.

La loi du 8 janvier 1993, dite « loi Paysage » relative à la protection et à la mise en valeur des paysages a longtemps été la seule référence législative en termes de protection des paysages.

La prise en compte du paysage a néanmoins évolué. Vingt ans après la loi « paysage », **la loi ALUR vient renforcer** méthodologiquement la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme, passant du principe de sauvegarde des paysages exceptionnels à la gestion des paysages dits « ordinaires » en responsabilisant les collectivités locales. La loi inscrit donc la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche concrète et opérationnelle.

Art L121-1 du CU : *Le SCoT détermine les conditions permettant d'assurer, « un équilibre entre le développement urbain » et « l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités*

agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels », « la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables », « la qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville » ainsi que « la préservation [...] des espaces verts ».

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT « *peut par secteur, définir des objectifs de qualité urbaine, architecturale et paysagère* ».

Documents cadre : l'Atlas des paysages de l'Yonne

L'atlas des paysages de l'Yonne a été réalisé en juillet 2008, il constitue une base de reconnaissance partagée des paysages lcaunais. Il se développe en 3 parties :

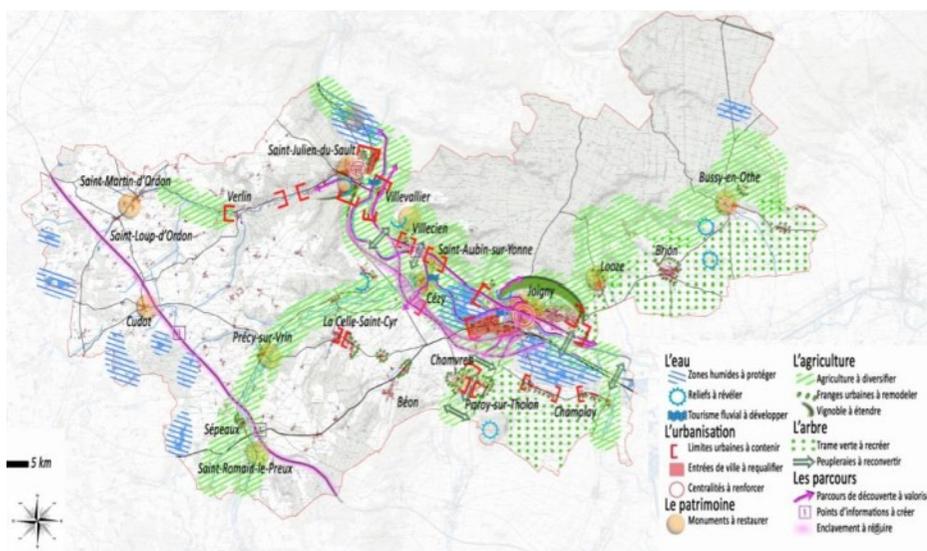
1. L'organisation des paysages et leurs fondements
2. Les dynamiques d'évolution et les enjeux
3. Les orientations possibles

Il est également à noter que des études ont été réalisées à l'échelle locale et viennent approfondir certaines réflexions et sont reprises dans le diagnostic du SCoT :

- **Une étude sur la ville de Sens en 2013 « Identification et stratégie de préservation et de restauration de la trame verte et bleue »**,

aborde la notion de TVB, de nature en ville, d'agriculture périurbaine.

- **Un diagnostic par le paysage pour la CC du Jovinien développe en 4 axes les enjeux prioritaires et dynamiques paysagères** sur le territoire (urbanisation, l'eau, entrées de ville et zones d'activités, l'interface ville-campagne)



Carte de synthèse des enjeux paysagers – CC du Jovinien

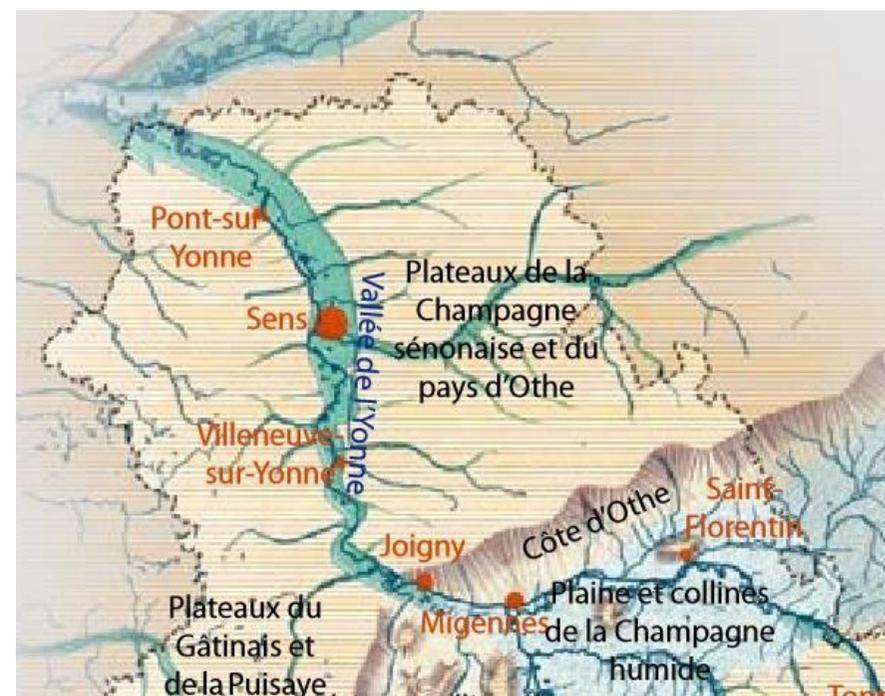
Principales composantes des paysages sur le territoire du PETR

Le paysage est une voie d'entrée privilégiée de compréhension du territoire intercommunal, s'appuyant sur des données physiques mais également relevant de la sensibilité individuelle. Son approche est fédératrice d'une identité, d'une appartenance culturelle à part entière. La lecture des codes

visuels prégnants sur le territoire du SCoT, lisibles à la fois dans les entités urbaines et naturelles permet de qualifier le paysage, ses atouts et ses particularités.

Le socle physique : des reliefs qui ondulent par la présence de l'eau

Le milieu physique constitue l'ossature du paysage.



La vallée de l'Yonne entaille les plateaux de la Champagne sénonaise et du Pays d'Othe à l'Est, et le plateau du Gâtinais et de la Puisaye à l'Ouest. Au Sud, ces grands plateaux, basculent dans un système de côtes, collines et plaines avant de remonter sur les plateaux de Bourgogne. Cette situation en rebord est marquée par la forêt d'Othe qui souligne la côte d'Othe.

Les **reliefs sont modérés** sur le territoire et c'est l'horizontalité qui domine le plus souvent dans ses paysages. Pour autant, des accents verticaux viennent animer cette relative « platitude » : **ondulations, buttes, collines et coteaux** qui constituent des points de repères paysagers.



Les collines et buttes boisées

La Vallée de l'Yonne et de certains affluents se caractérisent par **de larges vallées à fond plat**, jusqu'aux fonds alluvionnaires. Cette rivière a largement été remaniée, canalisée (suppression des méandres et profil constant pour simplifier la navigation, ouvrages le long du chemin de fer qui suit le cours de l'Yonne ...). Les versants de l'Yonne sont asymétriques (exposés Sud plus abrupts, exposés Nord plus doux).

Les plateaux calcaires, filtrants à l'Est - plateaux de Bourgogne, du Pays d'Othe et de la Champagne sénonaise - sont caractérisés par des vallées souvent « sèches » et au profil marqué.

Les plateaux du Gâtinais à l'Ouest sont peu perméables, on y trouve de **nombreux étangs** et vallées peu profondes mais systématiquement

parcourues par des cours d'eau permanents. Les vallées qui s'y dessinent ont un relief qui reste beaucoup plus atténué.

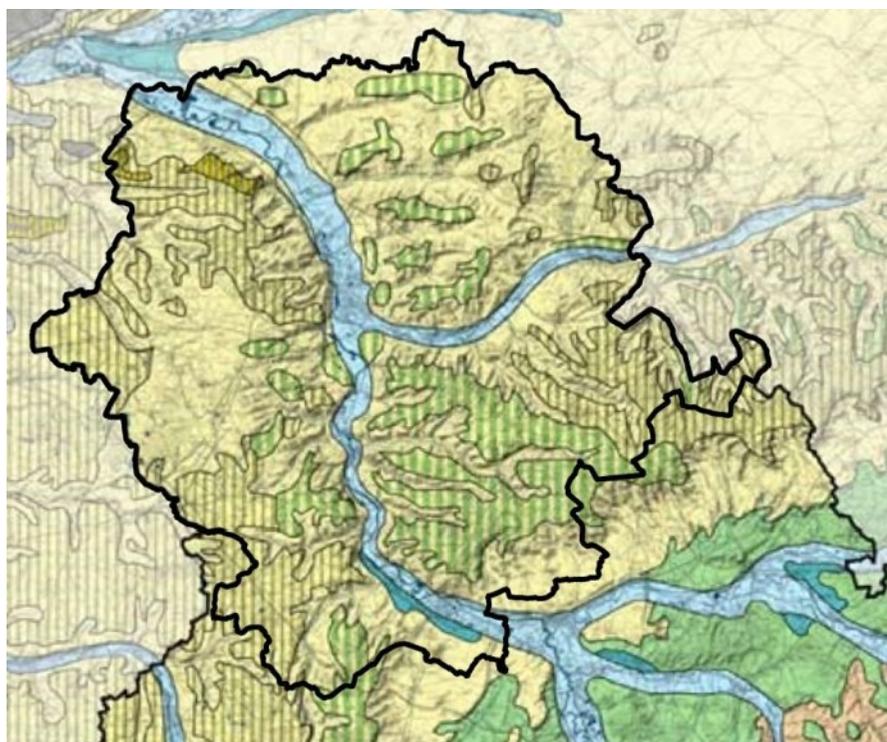
Géologie - pédologie

Au sein de l'ensemble géologique sédimentaire du bassin parisien, la majeure partie du territoire s'inscrit dans le **socle crayeux du crétacé supérieur**.

Dès le début de l'ère Secondaire et sous l'effet de l'affaissement de l'Est du bassin parisien, la « mer germanique » entame une lente montée qui finira, après quelques 30 millions d'années et plusieurs phases de recul des eaux, par recouvrir l'ensemble du département actuel : dès lors, des **dépôts sédimentaires** commenceront à recouvrir progressivement les fonds marins peu profonds.

L'ère Tertiaire voit des **dépôts d'argiles, de limons, de graviers et de sables** s'opérer sur les plateaux crayeux du crétacé supérieur, **particulièrement dans les secteurs du Gâtinais**, de la Puisaye occidentale **et du plateau d'Othe**, conjointement à la **dégradation de la craie de surface en argiles à silex**.

Dans les **fonds vallées** et jusqu'à nos jours, les cours d'eau déposent pour leur part les **alluvions** qu'ils charrient, particulièrement à l'occasion des crues.



Carte géologique simplifiée de l'Yonne (données : BRGM)

Ere Primaire (roches métamorphiques)	Ere Secondaire	Ere Tertiaire	Formations superficielles des vallées
Gneiss et micaschistes	Marnes et calcaires du Jurassique inférieur (ou Lias)	Calcaires Eocène	Alluvions anciennes
Granites	Calcaires et marnes du Jurassique moyen	Formations superficielles hétérogènes Eocène	Alluvions récentes
	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur	Calcaires et argiles Oligocène	
	Sables et marnes du Crétacé inférieur	Sables et grès Oligocène	
	Calcaires (craie) du Crétacé supérieur	Formations superficielles hétérogènes Pliocène	

Des implantations humaines se concentrent dans les vallées et les plaines

Les villes les plus importantes se situent le long de l'Yonne (Pont-sur-Yonne, Sens, Villeneuve-sur-Yonne, Joigny, ...), selon un axe, orienté vers Paris et vers Lyon (itinéraire historique : **la Via Agrippa** à l'époque gallo-romaine, puis la route royale).

Les **bourgs et villages** se montrent plus épars sur les hauteurs des plateaux et sont **directement liés à la présence de vallons** (cours d'eau et vallées sèches).

A noter une présence **d'habitat dispersé et de petits hameaux particulièrement à l'ouest** du territoire (Gâtinais, Puisaye).

L'Yonne un moyen de transport historique des matières premières vers la capitale (flottage du bois depuis le Morvan, graviers pour la construction, ...).

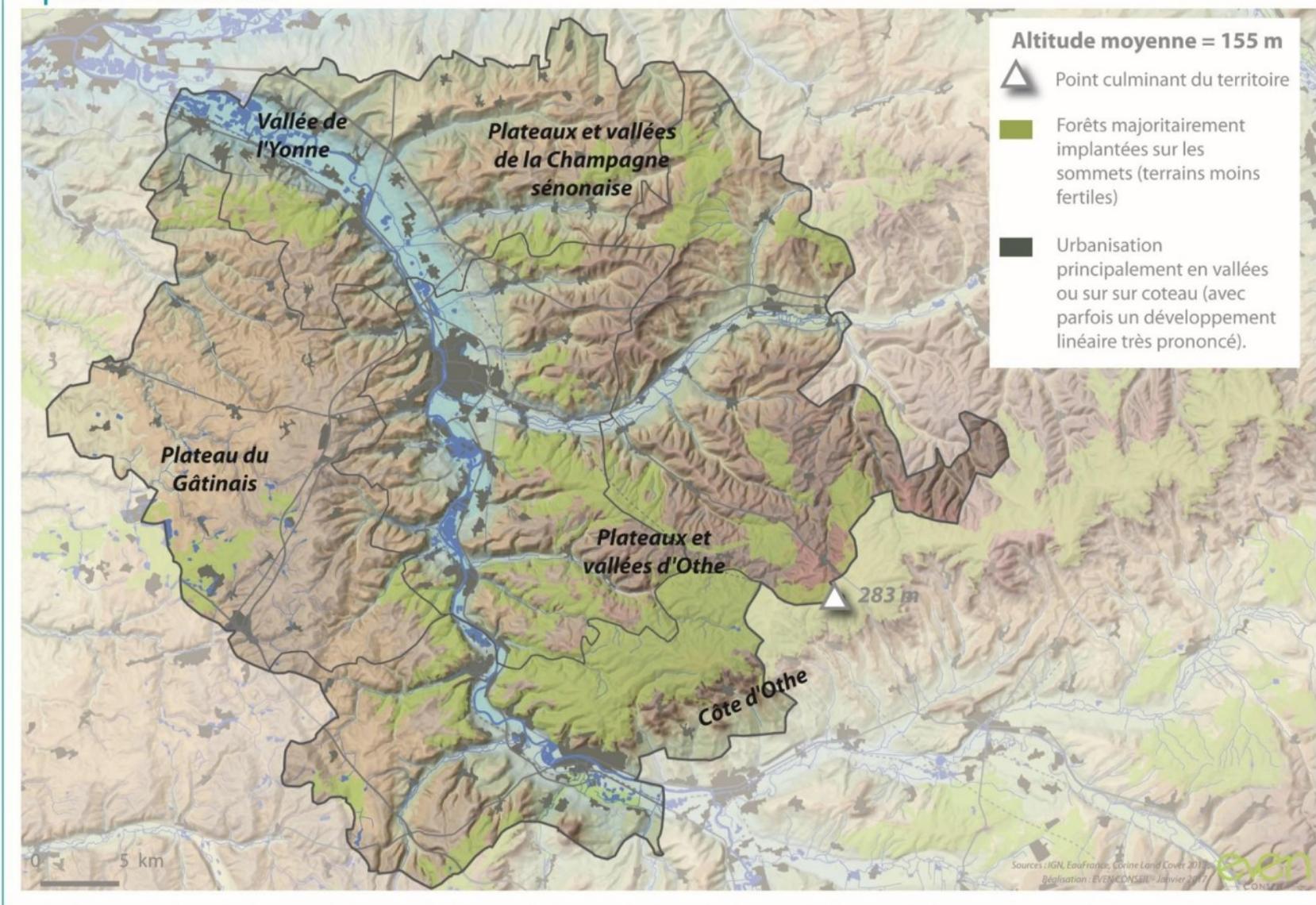
Un couvert végétal, dominé par les grandes cultures et les forêts

La **mosaïque agricole** offre une palette de couleurs changeante : L'occupation des sols se partagent essentiellement entre **grandes cultures céréalières et d'oléoprotéagineux** (colza et tournesol), **bois et forêts**, localement nuancée par les **surfaces en herbe**, la **vigne** (Jovinien) et les **vergers** (Pays d'Othe).

En plus du **massif forestier majeur de la forêt d'Othe**, les **bois et bosquets** sont aussi très présents dans le Gâtinais. Les **boisements** ponctuent les reliefs ferment les horizons et rythment le paysage.

Carte croisée du relief et de l'occupation du sol

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



Dynamique des paysages agronaturels

Les paysages sont marqués par les profondes mutations plus ou moins rapides liées à l'évolution des pratiques culturales et de gestion forestière. Les exploitations sont de moins en moins nombreuses et de plus en plus grandes, ... En un siècle, l'agriculture est passée d'une agriculture paysanne de subsistance à une profession agricole dans un marché mondialisé et beaucoup plus concurrentiel (mécanisation agricole, industries agro-alimentaire, regroupement en coopératives, ...).

Sur le territoire, sont à noter plusieurs changements visibles dans les paysages :

- **Une dynamique de reboisement et d'enfrichement** notamment sur les coteaux et reliefs plus difficiles à cultiver et aussi la régression des surfaces en herbe liées à l'élevage.
- **Baisse de l'entretien et de l'exploitation des motifs paysagers traditionnels, les formes isolées** sont plus particulièrement menacées (haies, bosquets, arbres isolés).
- **Des fonds de vallées et zones humides occupées par les peupleraies** (enjeu de reconversion, de régénération naturelle).

Quelques **cultures pérennes** sont **particulièrement valorisantes** et à préserver :

- **La présence des vignes dans le Jovinien** (vignobles de la côte Saint-Jacques).
- **Des vergers et jardins potagers qui disparaissent** dans les bourgs et villages (ex : mise en valeur des vergers « Musée du Cidre du Pays d'Othe à

Vaudeurs », plus de 60 variétés anciennes de pommiers et de poiriers recensées).

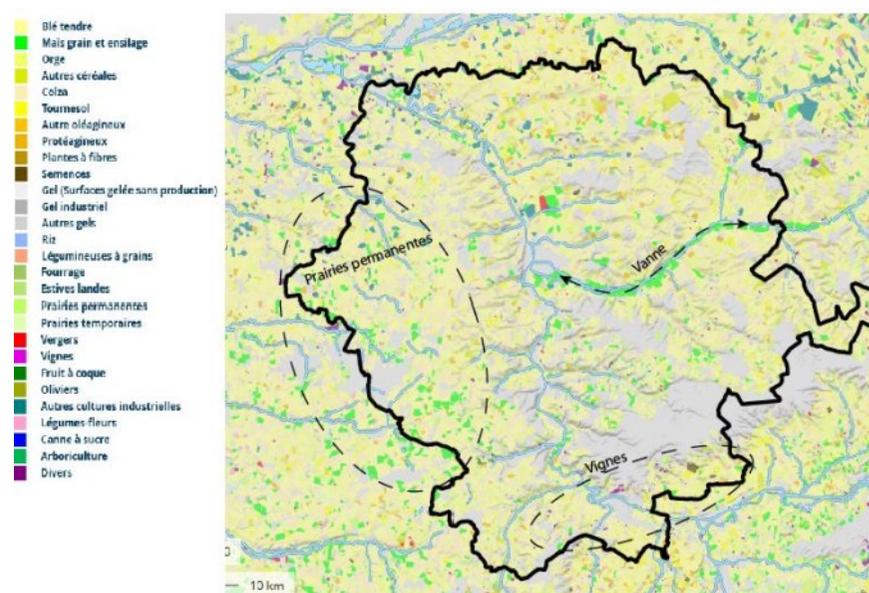
Les vergers et jardins potagers constituent historiquement des **espaces de respiration au sein des bourgs voire des ceintures vertes** permettant une transition avec les espaces agricoles plus ouverts mais ceux-ci ont tendance à disparaître.



Grandes cultures céréalières du sénonais et coteaux viticoles du Jovinien



Vergers sur la CC de la Vanne et du Pays d'Othe (Les Sièges)



Carte du recensement parcellaire agricole – RPA 2012

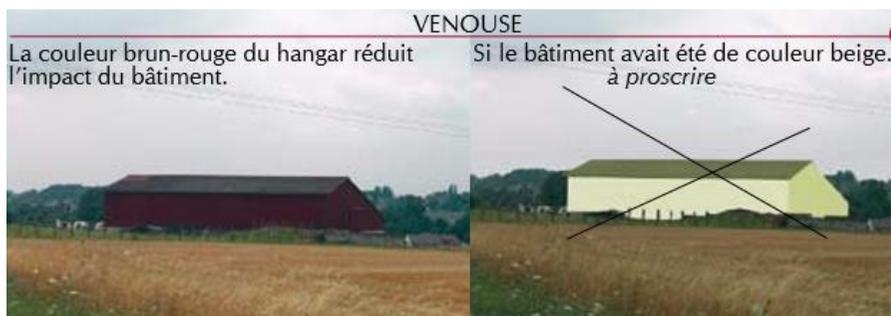
Le Gâtinais, ainsi que la vallée de la Vanne se caractérisent par une forte densité des prairies permanentes ; Quand les cultures oléoprotagineuses sont davantage représentées dans le nord du territoire.





A noter, l'enjeu de l'intégration des bâtiments agricoles et industriels (silos, moulins, hangars de stockage, ...).

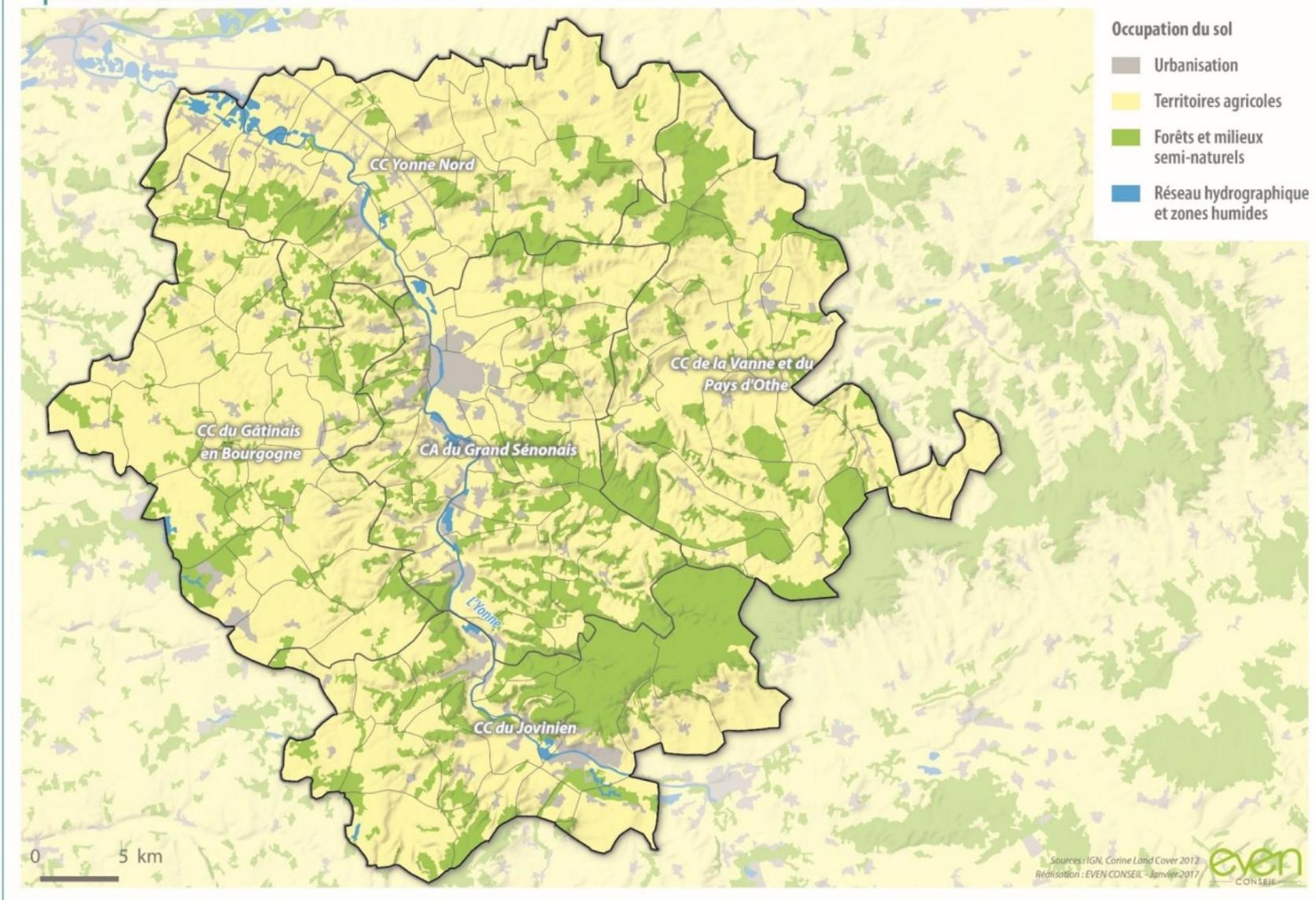
Une plaquette éditée par l'état, en partenariat avec la chambre d'agriculture dans le département de l'Yonne a pour objectif d'accompagner la réalisation des projets de bâtiment agricole (choix du site, conception, matériaux, etc...).



Extrait de la plaquette « comment réussir l'intégration d'un bâtiment agricole dans le paysage icaunais » - DDT 89 mars 2008

Typologie de l'occupation des sols du territoire PETR

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



Evolution du mode d'occupation des sols

En 2012, l'occupation agricole est majoritaire sur le territoire (68%), les forêts représentent ensuite (26%) du territoire, les espaces urbanisés (5%) et les surfaces en eau (1%).

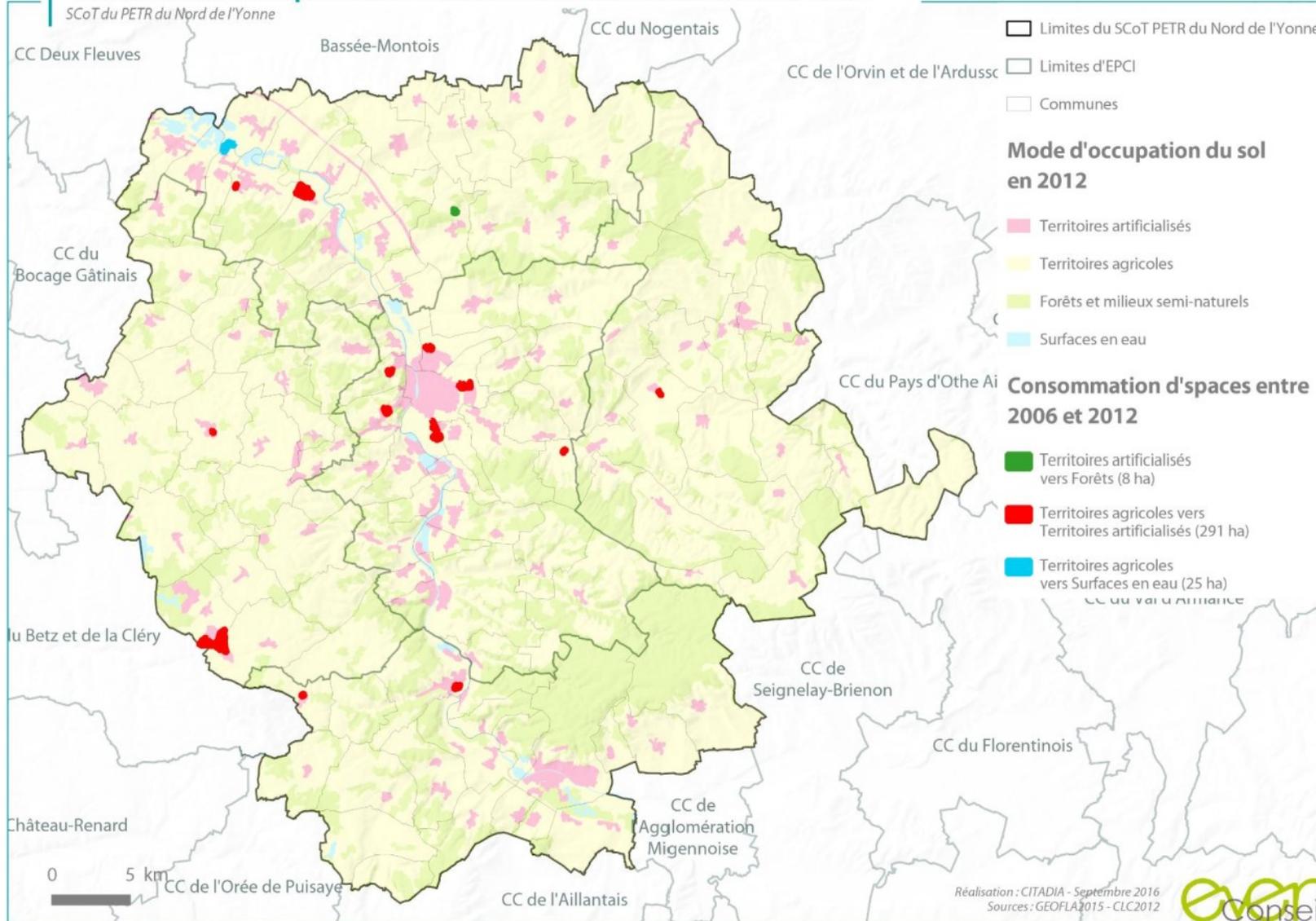
L'évolution de l'occupation des sols entre 2006 et 2012 (source : Corinne Land Cover) montre une diminution des espaces agricoles au profit des espaces urbanisés (291,1 ha), de même vers les surfaces en eau (24,5 ha) mais aussi le reboisement d'anciennes zones d'extraction de matériaux (8,2 ha).

Une analyse plus fine de la consommation des espaces des 10 dernières années sera réalisée dans le cadre du SCoT.

Libelle	Classe carte	Surfaces en hectare	% du territoire
Tissu urbain continu		69	0,0%
Tissu urbain discontinu		7077	3,7%
Zones industrielles ou commerciales et installations publiques		970	0,5%
Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	Urbanisation	488	0,3%
Aéroports		67	0,0%
Extraction de matériaux		369	0,2%
Espaces verts urbains		76	0,0%
Equipements sportifs et de loisirs		177	0,1%
Terres arables hors périmètres d'irrigation		118116	62,0%
Vergers et petits fruits		79	0,0%
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	Territoires agricoles	1090	0,6%
Systèmes culturaux et parcellaires complexes		3600	1,9%
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants		7638	4,0%
Forêts de feuillus		42112	22,1%
Forêts de conifères	Forêts et milieux semi-naturels	3220	1,7%
Forêts mélangées		1900	1,0%
Forêt et végétation arbustive en mutation		1389	0,7%
Marais intérieurs	Réseau	32	0,0%
Cours et voies d'eau	hydrographique et zones humides	1047	0,5%
Plans d'eau		1049	0,6%

Consommation d'espaces entre 2006 et 2012 selon Corine Land Cover

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



Les éléments fragmentant – infrastructures

Les infrastructures marquent parfois des ruptures fonctionnelles et visuelles (nœuds autoroutiers A5/A19 et A19/A6, voies ferrées, LGV).

Toutefois, dans l'ensemble, les infrastructures autoroutières sont bien intégrées. Elles sont le plus souvent inscrites en déblai dans le relief, ou associée à des plantations arborées denses. Les principaux points lisibles dans le paysage sont les nœuds autoroutiers (A5/A19 et A19/A6), ainsi que le viaduc de l'Yonne perçu depuis la RD 58.



L'autoroute A5 et la ligne TGV

Le nord du territoire est marqué par le passage de l'autoroute A5 et de la voie ferrée le long de l'Yonne.



A5 – Intégration paysagère de l'aire de Villeneuve Vauluisant



A5 – Inscription en déblai au niveau de Lailly



Passage de la voie ferrée sous l'A19



Nœud autoroutier (A6/A19)



La voie ferrée coupe la vue sur l'Yonne (depuis la RD 58 Villenavotte)



Vue sur le Viaduc de l'Yonne (A19) depuis la RD 606

L'autoroute A19 traverse l'Ouest du territoire pour rejoindre l'A6 au Sud.



Franchissement par l'A6 de la Vallée du Vrin



Passage de l'A6 à Cudot



Nœud autoroutier (A5/A19 et voie ferrée)



Nœud autoroutier (A6/A19)



Présence d'éoliennes

A noter également la présence d'éoliennes perceptibles du fait de leur verticalité qui rompt avec l'horizontalité dominante des plateaux.

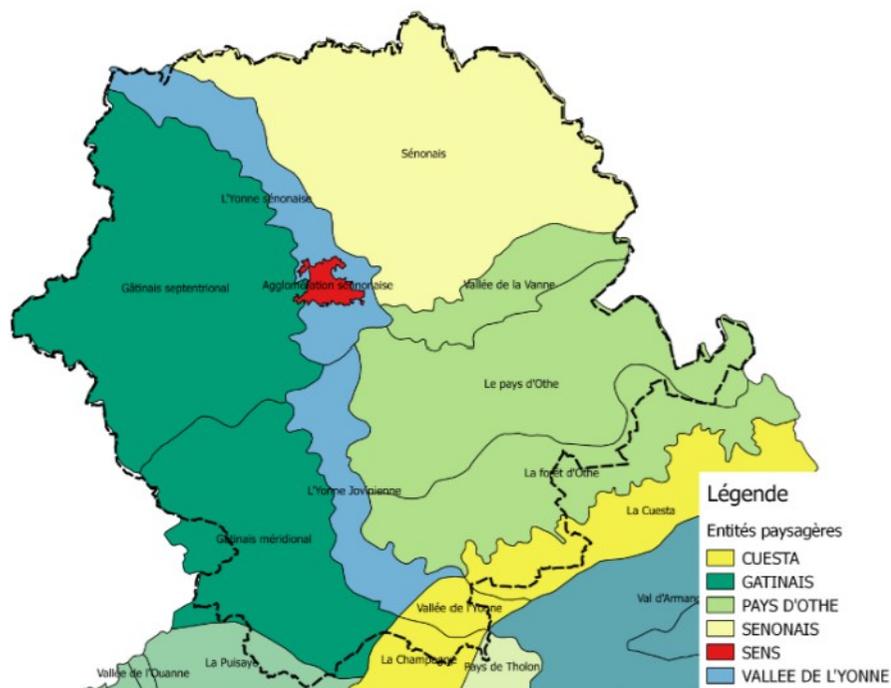
Ces infrastructures contribuent au morcellement des espaces, notamment dans la partie Ouest du territoire. Outre une des plus grandes ZNIEFF du département (« Forêt d'Othe et ses abords ») et une vaste zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO), les espaces protégés impactés restent résiduels.

Les grandes entités paysagères du territoire et leurs dynamiques

D'après l'Atlas des paysages de l'Yonne, le territoire du SCoT se caractérise par 5 entités paysagères principales :

1. Le Sénonais
2. Le Pays d'Othe
3. La Vallée de l'Yonne
4. L'agglomération de Sens
5. Le Gâtinais

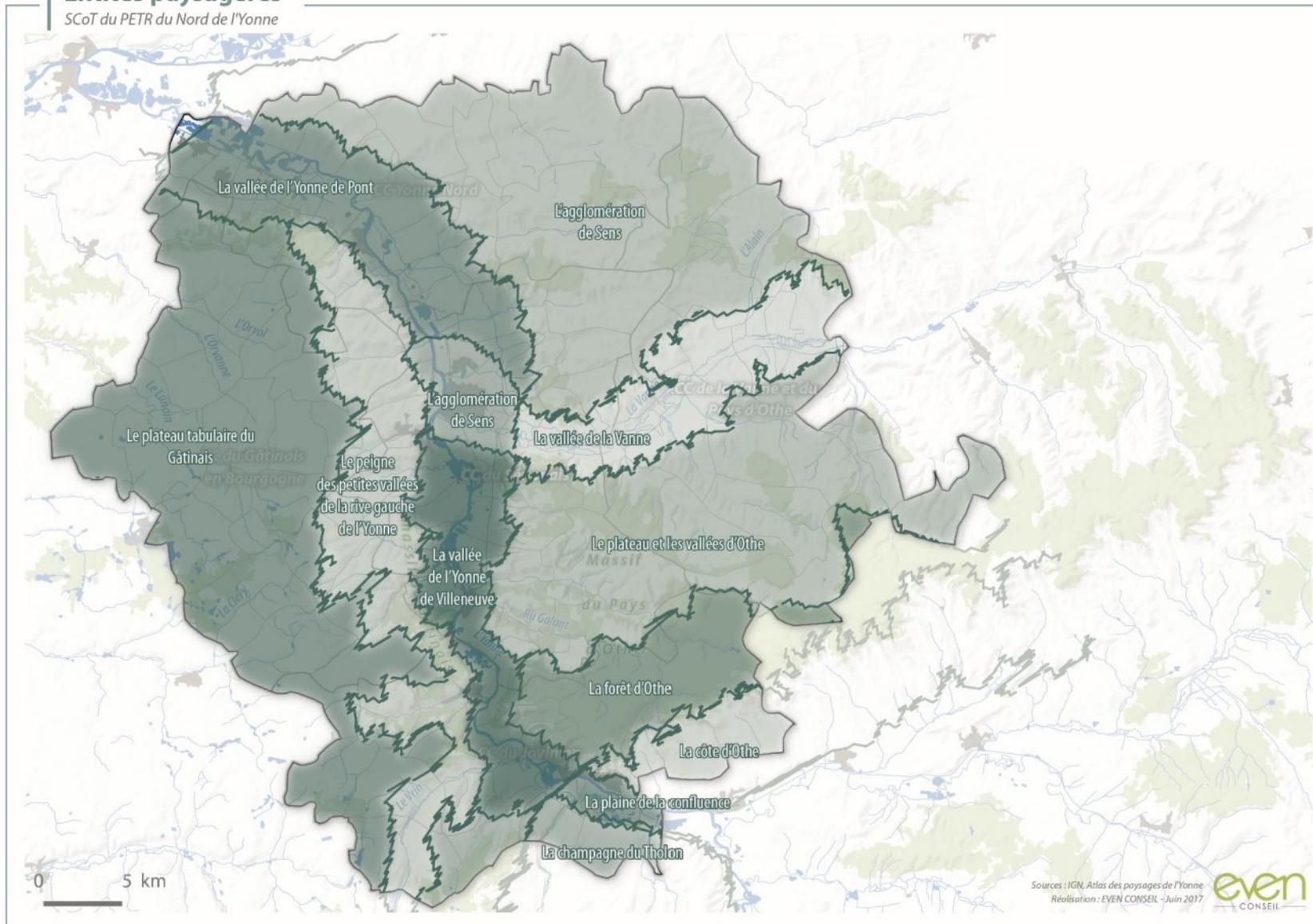
La Cuesta (plus partiellement) en limite Sud du territoire.



L'atlas des Paysages de l'Yonne 2008 sur le territoire du PETR

Entités paysagères

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



Entité 1 : Sénonais



Villeneuve-L'archevêque – Vue sur la mosaïque agricole



Thorigny-sur-Oreuse



Perceneige

Plateau ondulé parsemé de buttes

- Vastes zones en culture
- Larges horizons, ponctués de bosquets, bandes boisées situés sur les reliefs (forêt de Vauluisant, Bois de Mainboeuf, forêt de Soucy Launay)
- Vallées orientées E/W (l'Oreuse, ru de Mauvotte, La Gaillarde) et affluent de la Vanne (Ru du Gré d'Allain).
- Habitat groupé en villages, implanté le long des vallées et entouré de verdure
- Ambiance minérale des centres (pignons, porches, front urbain continu)
- Quelques grosses fermes dispersées sur le plateau
- Passage de l'A5 et de la LGV



Exemple de la vallée de l'Oreuse

Entité 2 : Pays d'Othe

- a - Vallée de la Vanne
- b - Le pays d'Othe
- c - La forêt d'Othe



- Plateau ondulé calcaire et marneux avec de nombreuses petites vallées (ruisseau des Sièges, ru de Vareilles, ...)
- Forte présence des bois et forêts (forêt d'Othe, bois de Chavan, forêt des Rageuses, bois des Sièges)
- Présence ponctuelle de vergers ou alignements de fruitiers

- Implantation de parcs éoliens (ex : Les Clérimois)
- Forte présence de l'eau : sources et lavoirs, vallée de la vanne, Aqueduc, ...



Horizons boisés (Villechétive)



Aqueduc de la Vanne



Plantation de la RD 905 (Arces-Dilo)



Vallée de la vanne (peupleraie)



Vergers – vue sur le village Les Sièges

Entité 3 : Vallée de l'Yonne

- a - L'Yonne Sénonaise
- b - L'Yonne Jovinienne



- Vallée alluviale encaissée à versants dissymétriques et fond plat.
- En rive gauche : des versants abrupts aux sommets boisés, les villages s'étirent le long des routes et des vallées.
- En rive droite : pentes atténuées, grandes cultures, l'occupation humaine dense en fond de vallées mais de nombreux boisements (notamment peupleraies) permettent l'intégration et limitent les vues directes.
- Pelouses calcicoles relictuelles sur les coteaux
- Présence des gravières
- Impact des zones d'activité et nouveaux lotissements
- Passage de la voie ferrée le long de l'Yonne (effet couloir)
- A Joigny, la vallée est plus étroite et marquée en rive droite par les falaises de craies.



Joigny (côte Saint-Jacques)



Passage de l'Yonne à Sens

Entité 4: Agglomération Sénonaise



Situé sur le cours de l'Yonne et à la confluence avec la Vanne.

- Sens est bordée par les collines de Paron et Saint-Martin-du-Tertre à l'Ouest. A l'Est, le relief s'élève doucement vers le plateau de Champagne Crayeuse. Des coteaux surplombent aussi la vallée au Sud à Rosoy.
- De nombreux terrains maraîchers bordent l'agglomération avant la grande zone agricole du Sud

- Ancienne ville romaine, fortifiée, Sens est d'organisation concentrique (les anciens remparts sont matérialisés aujourd'hui par le mail vert qui ceinture la ville).
- De nombreux édifices remarquables (cathédrale St Etienne, palais Synodal) et un centre-ville riche en patrimoine et commerçant.
- L'urbanisation s'étale en rive droite, la rive gauche également urbanisée est logée entre le coteau et la voie ferrée.
- Des zones d'activités nombreuses en périphérie sur les grands axes (Sablons, Vauguilletes, ZI Nord et pôles commerciaux) - effet vitrine
- Une concentration des infrastructures de communication (route, fer, eau) –
- Sens est labellisée 4 fleurs pour des espaces verts diversifiés



Les champs captants



Jardins familiaux



Jardin de l'Orangerie



Berges de l'Yonne



Parc du Moulin à Tan

Entité 5 : Gâtinais

- a- Gâtinais septentrional
- b- Gâtinais méridional



- Plateau légèrement ondulé, crayeux, couvert de limon et coupé de petites rivières qui se jettent dans le Loing
- Paysage ouvert où les grandes cultures de maïs et colza s'étalent, entrecoupées par des massifs forestiers (bois de Bléry, Bois de Châtillon) surtout dans les vallées
- Étangs, boisements et fermes isolées épars, les masses boisées marquent l'horizon, les motifs arborés ponctuent l'horizontalité dominante
- Tissu lâche dans les villages ruraux



Egriselles-le-Bocage et Courtoin



Saint-Agnan

Approche transversale : les leviers d'actions pour la préservation de la qualité paysagère et du cadre de vie

Les lisières urbaines – enjeu de l'intégration

Lisières rurales plantées

Le tour des villages est souvent marqué par des transitions assez douces avec l'espace agricole. On trouve ainsi de nombreux vergers et potagers autour des premières habitations.

Fronts urbains – intégration des extensions récentes

La transition avec l'espace rural ouvert et cultivé est parfois très contrastée. Sans végétation d'accompagnement, les nouveaux quartiers d'habitation sont alors très perceptibles dans le paysage.



Arbres fruitiers en lisière - Saint-Sérotin



Extensions récentes Les Cerisiers Villeneuve-La-Guyard



Foissy-sur-Vanne



Joigny (lisière Nord-Ouest)



Urbanisation diffuse en coteau (Villeneuve-sur-Yonne)



Gisy-les-Nobles

Certains quartiers se sont développés de manière éparse en coteaux ou en lisière de forêt (urbanisation peu dense, mitage).

Coupures vertes et continuums urbains

- De nombreuses constructions s'échelonnent en linéaire le long des axes, étirant les fronts urbains sur de longues distances. Il est important dans ces secteurs de contenir l'urbanisation linéaire et de maintenir des coupures vertes, afin de recentrer l'urbanisation autour des noyaux urbains pré-existants.



2 bourgs se rapprochent (enjeux de coupures vertes)



Urbanisation linéaire en pieds de coteau - Villeperrot



De nombreuses extensions linéaires, le long des rivières ou sur le coteau de l'Yonne



Urbanisation de Marsangy le long du Ru de Montgerin

Des perspectives remarquables

Certains secteurs ont été identifiés en milieu rural, ils bénéficient de vues lointaines dégagées, dans les axes des vallées (exemple : vallée de la Vanne) ou en haut coteau ou de plateau (exemple : Sergines, Les Clérimois, ...). D'autres vues permettent d'apprécier les silhouettes de bourg depuis les points hauts.

Enjeux :

- **Préserver les perspectives remarquables et principales coupures vertes**
- **Qualifier les lisières urbaines existantes ou à créer (maintien ou renforcement des motifs végétaux, transition douce avec l'espace rural, penser l'aménagement en fonction du relief)**



Territoire vallonné ponctué de petits bosquets et mosaïque agricole (CC Vanne et Pays d'Othe)



Perspective lointaine encadrée par les coteaux boisés le long de la Vallée des Bordes (entre Dixmont et Villeneuve-sur-Yonne)

Entrées de ville et valorisation des espaces publics centraux

Un rôle de porte d'entrée dans la Bourgogne

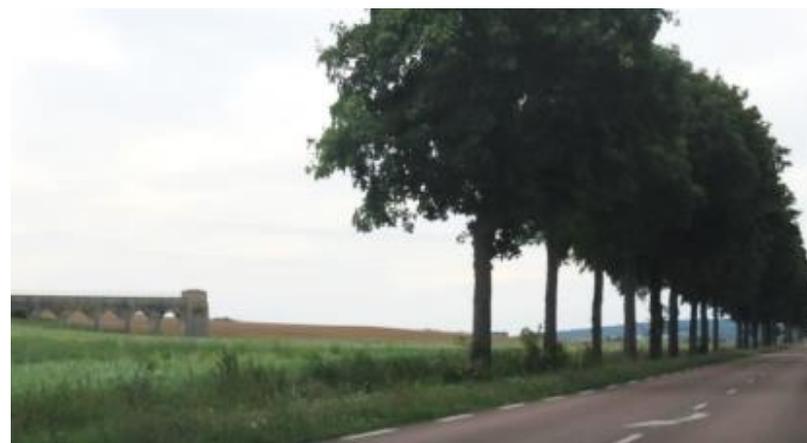
- **De grands axes porteurs de l'image du territoire** (réseaux routiers national et départemental, échangeurs). Le territoire bénéficie de portes d'entrées majeures du fait des axes structurants qui la traversent. Les portes sur le territoire sont souvent caractérisées par des nœuds routiers ou giratoires. Les voies de contournement ou traversées de ville sont souvent agrémentées d'alignements d'arbres structurants assez anciens le long des principales départementales.
- **Des entrées ferroviaires et fluviales** : les gares et haltes fluviales ou ports sont des entrées sur le territoire à ne pas négliger, à réinvestir et à mettre davantage en lien avec le patrimoine et commerces de centre-ville.

Les entrées et traversées de bourgs et de villages

- Les **entrées de ville** même si elles présentent des séquences successives plus ou moins paysagées s'étirent sur des linéaires importants et sont souvent marquées par les zones d'activités et commerciales vieillissantes et banalisantes (exemple : entrées Nord et Nord-Ouest de Sens, entrée Nord de Pont-sur-Yonne, entrée Nord de Villeneuve-La-Guyarde, entrée Sud-ouest de Joigny, ...).



Gare de Villeneuve-sur-Yonne



Route Départementale RD60

- **Les entrées et traversées de bourgs et de villages à l'ambiance végétale** (vergers, plantations d'alignement) permettent l'apaisement des circulations et la valorisation du patrimoine urbain.

La maîtrise de l’affichage publicitaire et des pré-enseignes

Actuellement, seules deux communes disposent d’un Règlement Local de Publicité (RLP) en vigueur : Sens et Etigny (Caducité en juillet 2020 si non révisés). La nouvelle réglementation Nationale de Publicité (RNP) qui s’applique depuis 2012.

Enjeux :

- Maitriser l’évolution des paysages perçus depuis les grands axes (autoroutes, ex- RN6).
- Poursuivre la qualification des pénétrantes et rocade du cœur d’agglomération
- Valoriser et moderniser les pôles gares (vieillissement des paysages ferroviaires).
- Valoriser les paysages des petites routes (traversées de village, perspectives, points d’intérêt, ...)



Entrées de ville à Joigny



Entrée de ville Nord de Pont-sur-Yonne marquée par les activités – RD 606



Avenue des Fonderies Pont à Mousson à Saint-Denis-lès-Sens (Sens Nord)



Gare de Sens

Paysage des zones d'activités

Le plus souvent un **positionnement vitrine** (axes d'entrée de ville, échangeurs, ...).

Des **hauteurs et/ou des volumes** qui impactent fortement le paysage des entrées de ville.

Un enjeu de **reconversion/réhabilitation des friches**, accompagnement de la mutation des espaces d'activités.

Un enjeu de **traitement paysagers et plantations des abords, notamment des premiers plans**, développement des usages quotidiens liés à l'entreprise au niveau des abords.

Un **enjeu de gestion des zones de stationnement** et surfaces imperméabilisées.

Un **enjeu de qualité architecturale**, notamment de **préservation du patrimoine industriel**.

Enjeux :

- Favoriser l'optimisation foncière et la maîtrise des évolutions dans le temps (phasage des extensions)
- Maîtriser la qualité du traitement architectural et soigner la qualité des espaces publics et espaces verts des ZA
- Mettre en scène des ZA perçues depuis les routes
- Prévoir des dispositifs favorables au développement durable



Traitement des abords à Villeneuve-sur-Yonne – RD 24



ZA Sud Sens

Traitement des espaces publics centraux et de nature en ville

Les **espaces publics et espaces verts** sont une composante majeure de la **qualité du cadre de vie**, et servent à **valoriser le patrimoine**. Ce sont des lieux de rencontre, commerçants aux multiples usages. Ils convient de les **qualifier et de diversifier leurs fonctions**.

Les espaces verts sont garants d'un **équilibre entre densification et espaces de respiration dans les centre-urbains**.

Les **ceintures vertes urbaines** sont support au développement des **loisirs sportifs et récréatifs et à l'agriculture de proximité**.

Le territoire compte de nombreux **itinéraires et boucles de cheminements doux** (topoguides) permettant de relier ces espaces d'intérêt dans la ville et en périphérie.

Enjeux :

- **Développer des espaces de proximité dans chaque quartiers et poursuivre le traitement des lieux de rassemblement les plus emblématiques notamment dans les pôles (marchés, stationnements, ...)**
- **Poursuivre dans les villes et villages la requalification des places et des rues principales**



Fontaine à Bussy-en-Othe



Place de la Liberté à Villeneuve l'Archevêque



Saint-Julien-du-Sault



Aménagement qualitatif des espaces publics devant l'église de Chéroy

L'eau omniprésente dans le paysage

Un enjeu de **préservation des cours d'eau et vallées, zones humides**

Un **tourisme de navigation à développer** (chemin de halage, haltes fluviales, quais), se réapproprier les anciens sites destinés au transport fluvial.

Les étangs (enjeu de reconversion des carrières en eau) – ex Association des Naturalistes de la Vallée du Loing qui gère la réserve naturelle de l'étang des Pâtures.

Le patrimoine lié à l'eau (Les ponts, les lavoirs, biefs de moulin, ...) – Un enjeu de conservation et de rénovation.

L'Aqueduc de la Vanne, une singularité et identité des paysages perçus

Un **phénomène de cabanisation** le long des cours d'eau

Une mutation rapide des paysages liée à **l'exploitation des peupleraies** (fermetures des fonds de vallées, coupes à blancs, retournement des sols)

Enjeux :

- Reconquérir les quais en ville
- Préserver le patrimoine construit et végétal lié à l'eau
- Valoriser les paysages des linéaires aquatiques
- Poursuivre le développement des usages doux autour de l'eau (baignade, loisirs, pêche), notamment de la vélo-route le long de l'Yonne
- Renaturer les plans d'eau des anciennes gravières
- Reconquérir et développer l'économie autour de l'eau



Etangs Villeneuve-La-Guyard



Aire de pique-nique et son lavoir à Brion



Tête de siphon – Aqueduc de la Vanne



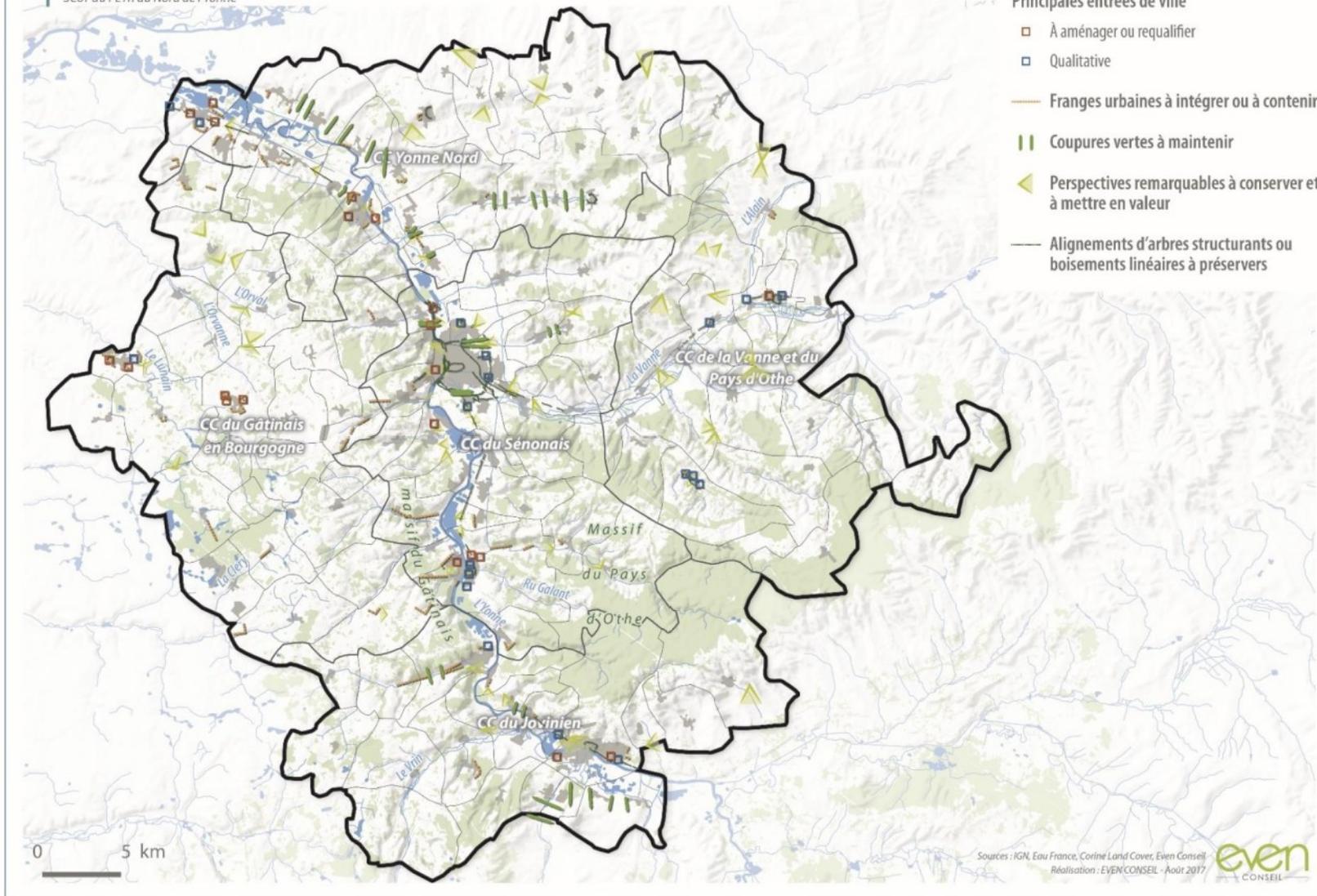
*Saint-Aubin-sur-Yonne
CC du Jovinien*



*Flânerie autour de
l'étang de Salcys*

Des développements urbains récents et perceptibles dans le paysage et des entrées de ville à requalifier

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



Analyse paysagère des principales polarités du ScoT

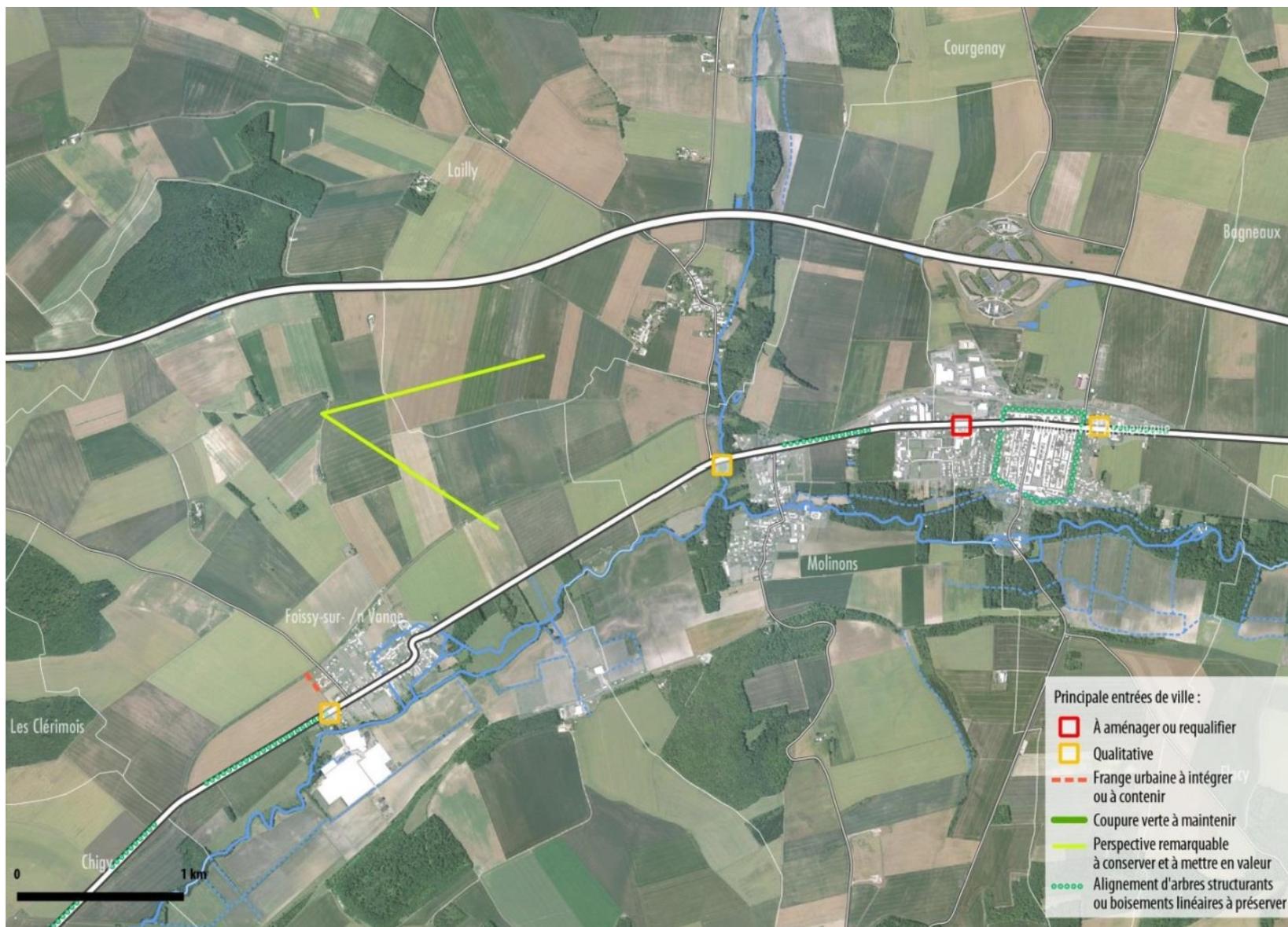
L'analyse suivante présente pour chacune des polarités principales du ScoT :

- Les **entrées de ville à qualifier** : en mettant en exergue celles qui sont qualitatives et celles qui nécessitent un aménagement ou une requalification.
- Les **principales perspectives paysagères à mettre en valeur** : celles-ci correspondent aux ouvertures sur le grand paysage ou sur des vues singulières sur les silhouette de bourg ou élément du patrimoine.
- Les **coupures vertes à préserver** : celles-ci correspondent à des séquences non urbanisées entre deux noyaux urbains ou à des ouvertures de la trame verte urbaine.
- Les **franges urbaines qui méritent d'être mieux intégrées** (transition avec l'espace agricole) ou qui sont à contenir du fait d'un développement urbain linéaire ou diffus, notamment le long des vallées ou en coteau.

Villeneuve-L'Archevêque

- Entrée de ville Ouest entre Molinons et Villeuneuve L'Archêque, très imbriquée et marquée par les activités.
- Les entrées et sortie de ville sont plantées d'alignement d'arbres structurants
- Une ceinture verte plantée fixe les limites du centre-bourg historique très dense (façades à l'alignement).
- Le cœur de ville se situe en retrait de l'axe, plan en damier. La place centrale accueille de nombreux commerces, elle est plantée et fleurie.

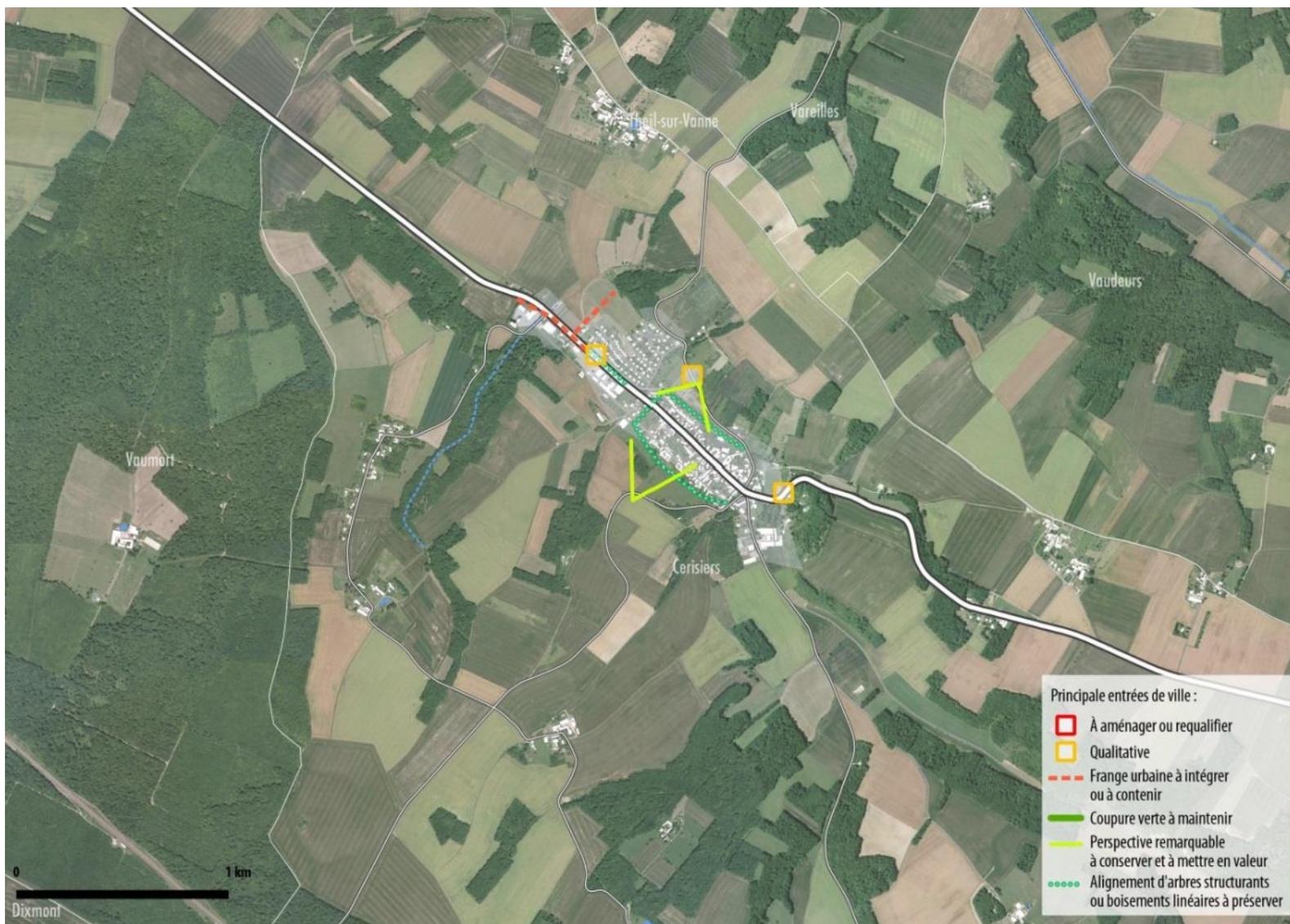




Cerisiers

- Un village enserré entre 2 coteaux, qui offre des perspectives d'ensemble sur le bourg de Cerisiers depuis les hauteurs
- Le Clocher un point focal dans le paysage
- Une entrée de ville Ouest marqué par les activités à requalifier, mais un traitement paysager à l'approche du bourg Les autres entrées de ville sont assez qualitatives
- Une ceinture végétale du bourg historique.





Villeneuve-sur-Yonne

- Un centre-ville de grande qualité architecturale marquée par les portes et la traversée de l'Yonne ;
- Une ceinture verte encadre le bourg historique ;
- Des entrées de ville de qualité inégales (passage de la voie ferrée, accès à la RD 606 et zone industrielle) ;
- Des extensions urbaines peu denses qui s'éparpillent sur les coteaux ou en extension linéaires.









Saint-Julien-du-Sault

- Un centre-ville de grande qualité architecturale avec des espaces publics de qualité mettant en scène le centre historique (rues étroites, patrimoine, enceinte plantée) ;
- L'entrée Sud par la RD 3, est marquée par des séquences contrastées, silos de la ZA qui longe la voie ferrée puis aménagements paysagers de qualité à l'approche de la gare ;
- L'entrée Nord par la RD 3 est aménagée (giratoire, espace vert), la zone commerciale et la ZA sont peu perceptibles ;
- Hormis le bourg très compact, les extensions linéaires s'étirent en diffus le long des axes et du ruisseau d'Ocques.



Centre-bourg



RD3 (giratoire de l'entrée Nord)



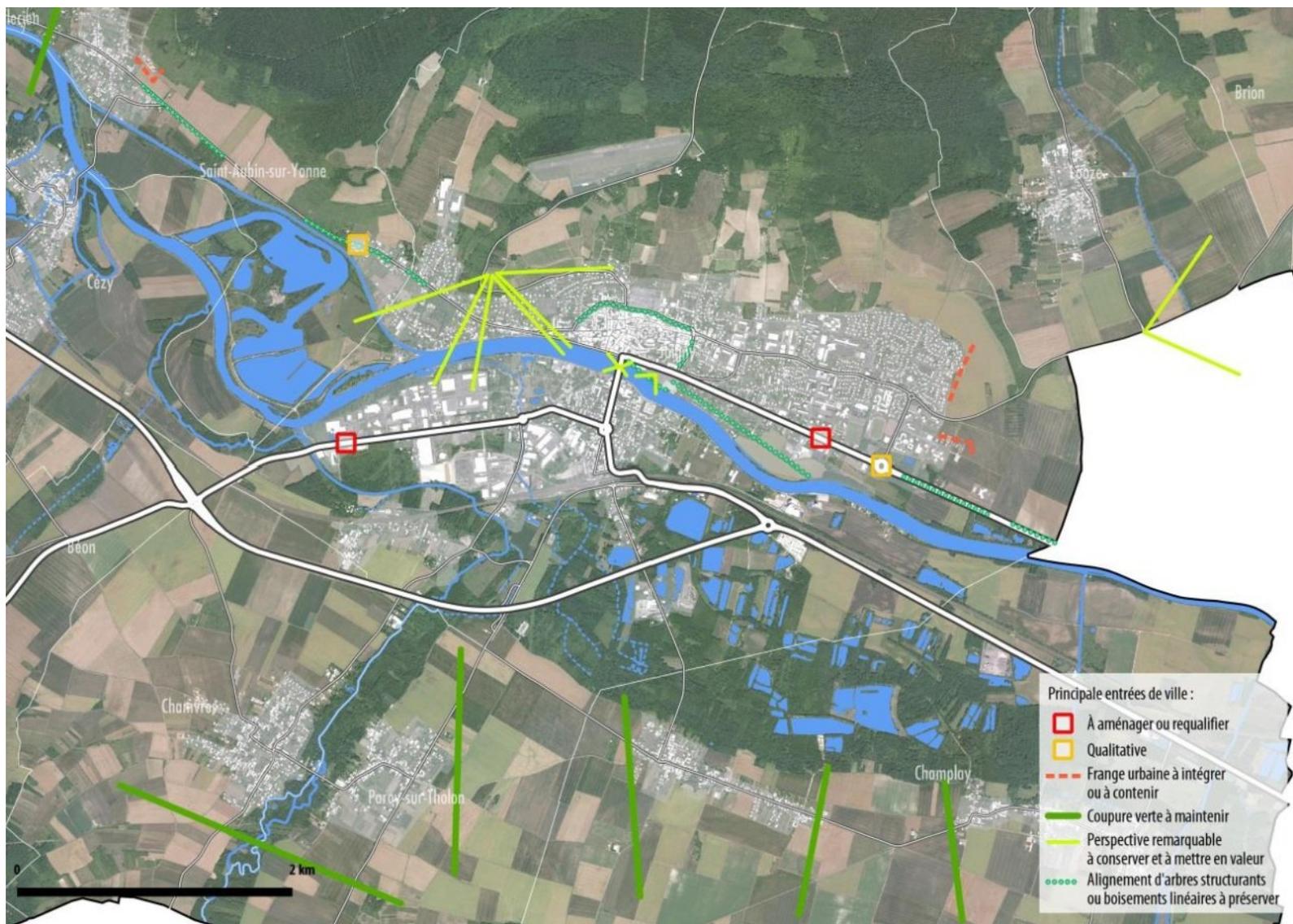
RD107 – axe planté

Joigny

- Un centre-ville de grande qualité architecturale marquée par les coteaux viticoles (Côte Saint-Jacques), la traversée de l'Yonne et ses quasi plantés ;
- Les entrées de ville sont plantées d'alignement d'arbres structurants ;
- Une ceinture verte encadre le bourg historique ;
- La gare constitue également une entrée sur le territoire qui étire le centre-ville vers le Sud ;
- Le Sud de la commune est très fragmenté (voie ferrée, RD 606, RD 943, zone industrielle) ;
- Le Tholon marque une coupure verte au Sud ;
- L'insertion urbaine en limite Nord/Est est à contenir ou à intégrer car se situe en lien direct avec les espaces agricoles et atteint la limite du versant.





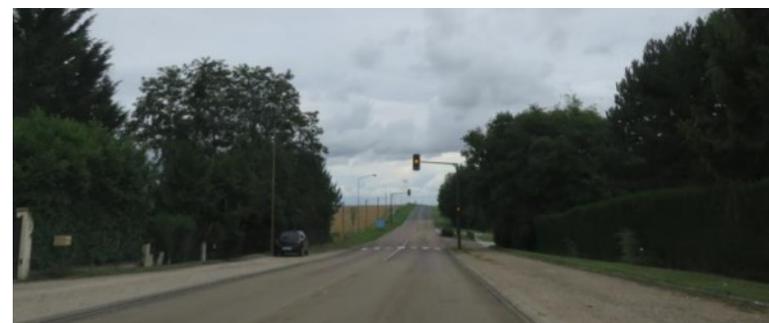


Cheroy

- Entrée de ville Sud par la RD 105 à contenir ;
- Entrée de ville Ouest par la RD 81 aménagement paysager d'une coulée verte ;
- Des vues intéressantes depuis le bourg ;
- Une place de l'église aménagée récemment avec un espace public contemporain de qualité.



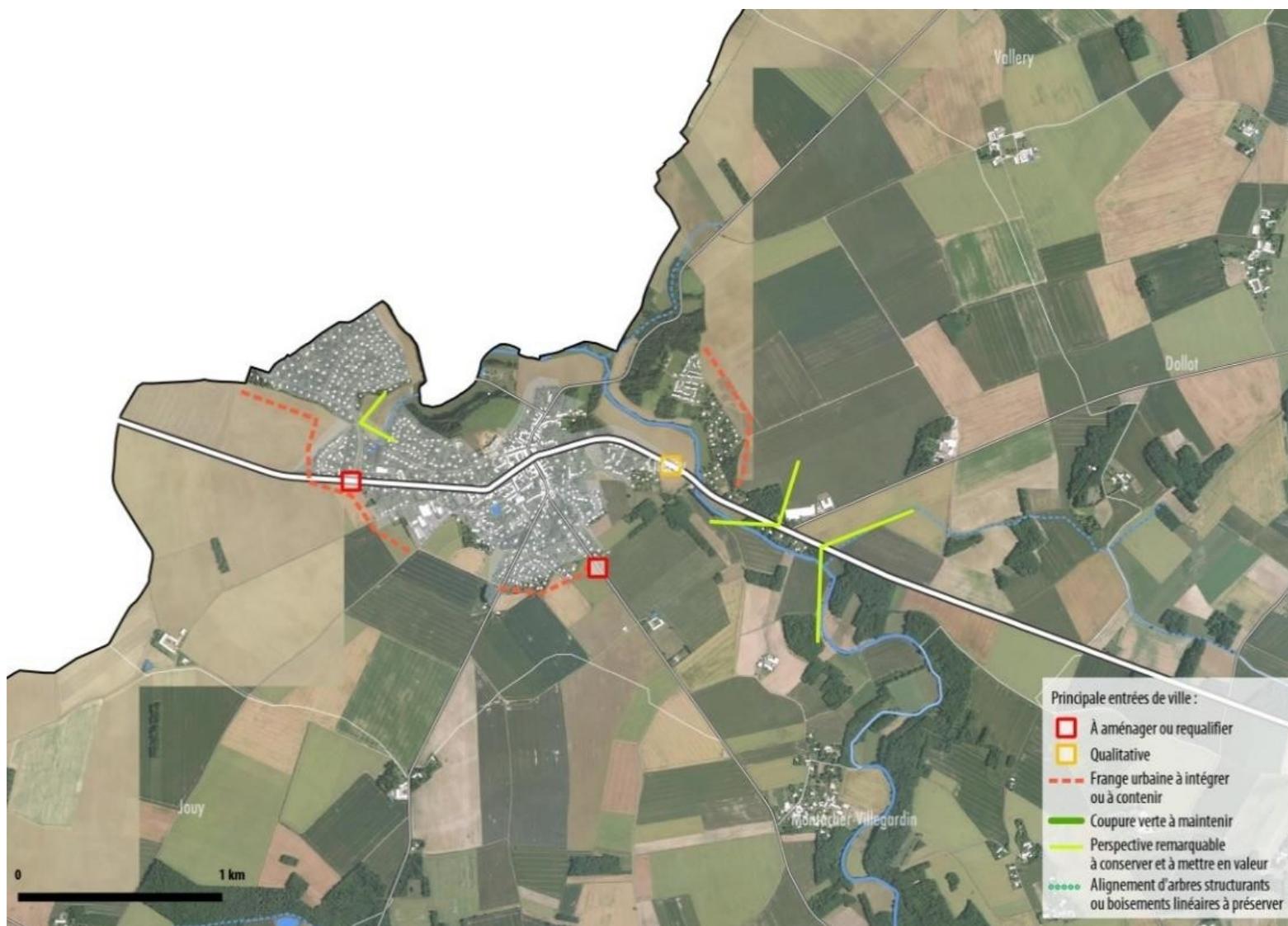
RD 105



RD 81



Coulée verte



Saint-Valérien

- Des entrées de ville rurales (peu traitées) mais des espaces publics centraux aménagés
- Des extensions urbaines à contenir





Villeneuve-La-Guyard

- Porte d'entrée Nord du territoire marquée par les alignements d'arbres structurants ;
- Le bourg est dense et s'organise autour de l'ancienne RD ainsi que des places d'église et de la mairie plus en retrait, les rues sont très étroites ;
- Le bourg est contourné, les carrefours et giratoires marquent donc les entrées dans le bourg ;
- Commune fortement fragmentée par les infrastructures (routière RD 606, franchissement de la voie ferrée en sortie Nord vers la zone industrielle) ;
- Les extensions urbaines au Sud sont à contenir et/ou à intégrer au paysage ;
- La gare de Villeneuve-La-Guyard constitue une entrée sur le territoire.





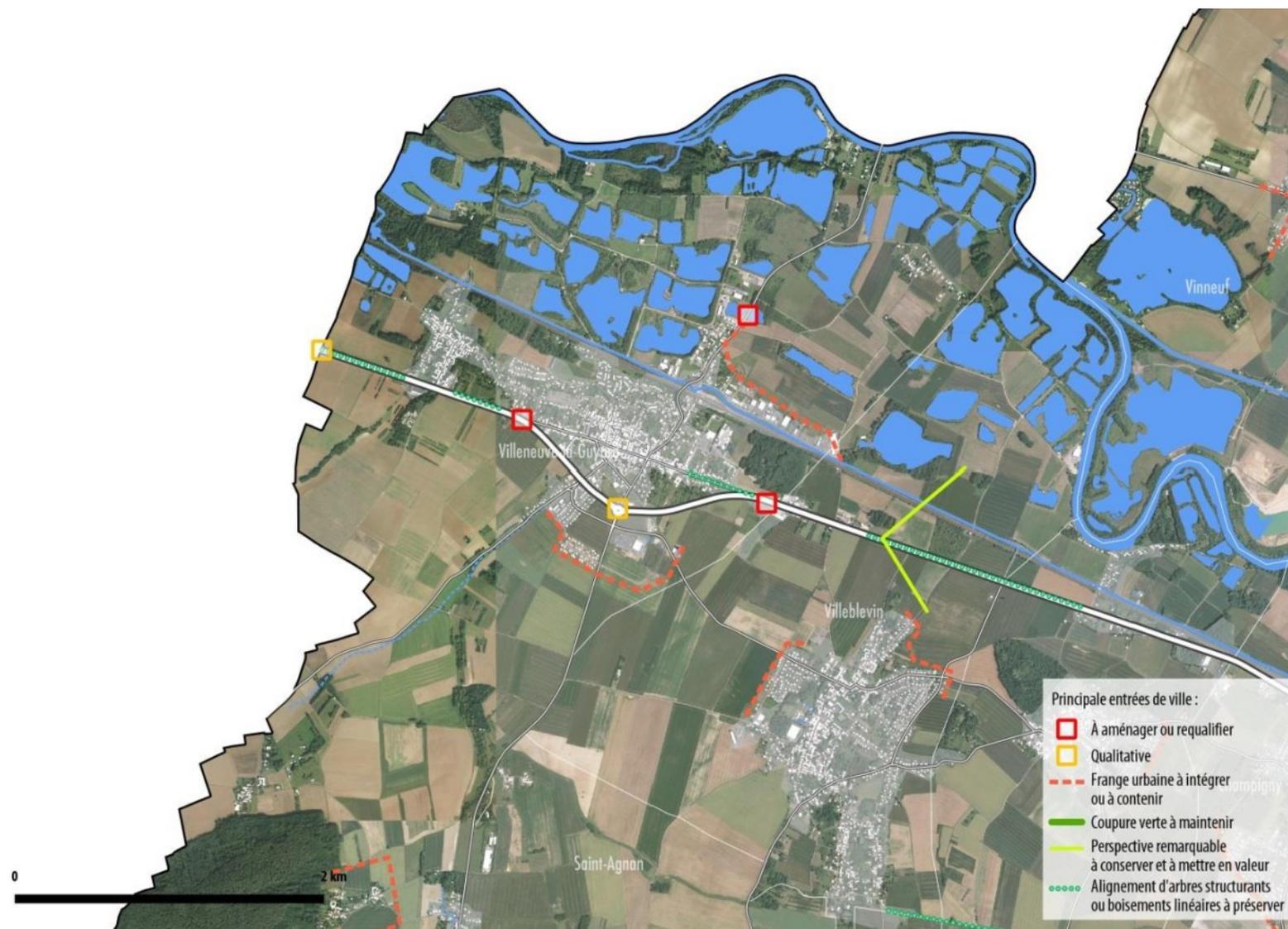
Vue sur le centre-bourg depuis le giratoire



Nouveau quartier en entrée Sud – RD 103



Rues étroites



Pont-sur-Yonne

- L'entrée de ville Nord-Ouest est à requalifier (zone d'activité) ;
- Les extensions Est en fond de valléesont à contenir, ainsi que les extensions réalisées dans le coteau ;
- La gare de Pont-sur-Yonne constitue une entrée sur le territoire mais est située en recul du centre-bourg (franchissement de la voie ferrée)
- Le pont offre des perspectives sur les abords de l'Yonne et les quais ;
- Le centre-bourg dense s'organise autour de petites places commerçantes.





Sens

- Les axes d'entrées de ville ou pénétrantes sont longues à partir des échangeurs routiers et donc composées de séquences successives. L'approche de l'agglomération est particulièrement marquée par les zones d'activités. Toutefois, les plus récentes présentent des aménagements paysagers importants (Zone Sud, Eco-Parc). Certains axes sont moins bien traités notamment l'entrée Nord depuis Saint-Denis-lès-Sens (zone commerciale), ainsi que l'entrée Nord-Ouest depuis Saint-Martin-du-Tertre du fait de la présence de la voie ferrée et de la zone industrielle des Sablons (entrepôts). Ces axes nécessitent une démarche intercommunale croisée entre traitement des espaces publics, valorisation paysagère et urbaine (renouvellement urbain, densification), signalétique et maîtrise de la publicité.
- Certains axes d'entrée de ville sont marqués par la cathédrale Saint-Etienne en point focal perspectif (vues lointaines).
- Le centre-ancien de Sens est de grande qualité architecturale. Le site est marqué par les deux ponts qui traversent l'Yonne, la confluence avec la Vanne qui crée une coupure verte au Sud et les collines de l'Ouest de Paron et de Saint-Martin-du-Tertre qui surplombent la ville.
- L'enceinte végétale et la trame verte urbaine permet une lecture facilitée de l'organisation concentrique du centre historique (mail arboré). Par ailleurs, la promenade verte au droit de l'ancienne voie ferrée permet un usage des modes doux facilités entre l'étang de la Ballastière et le Parc du Moulin du Tan). Enfin, les chemins de halage le long de l'Yonne sont également largement plantés.



Le Port de Gron et zone industrielle de Salcy

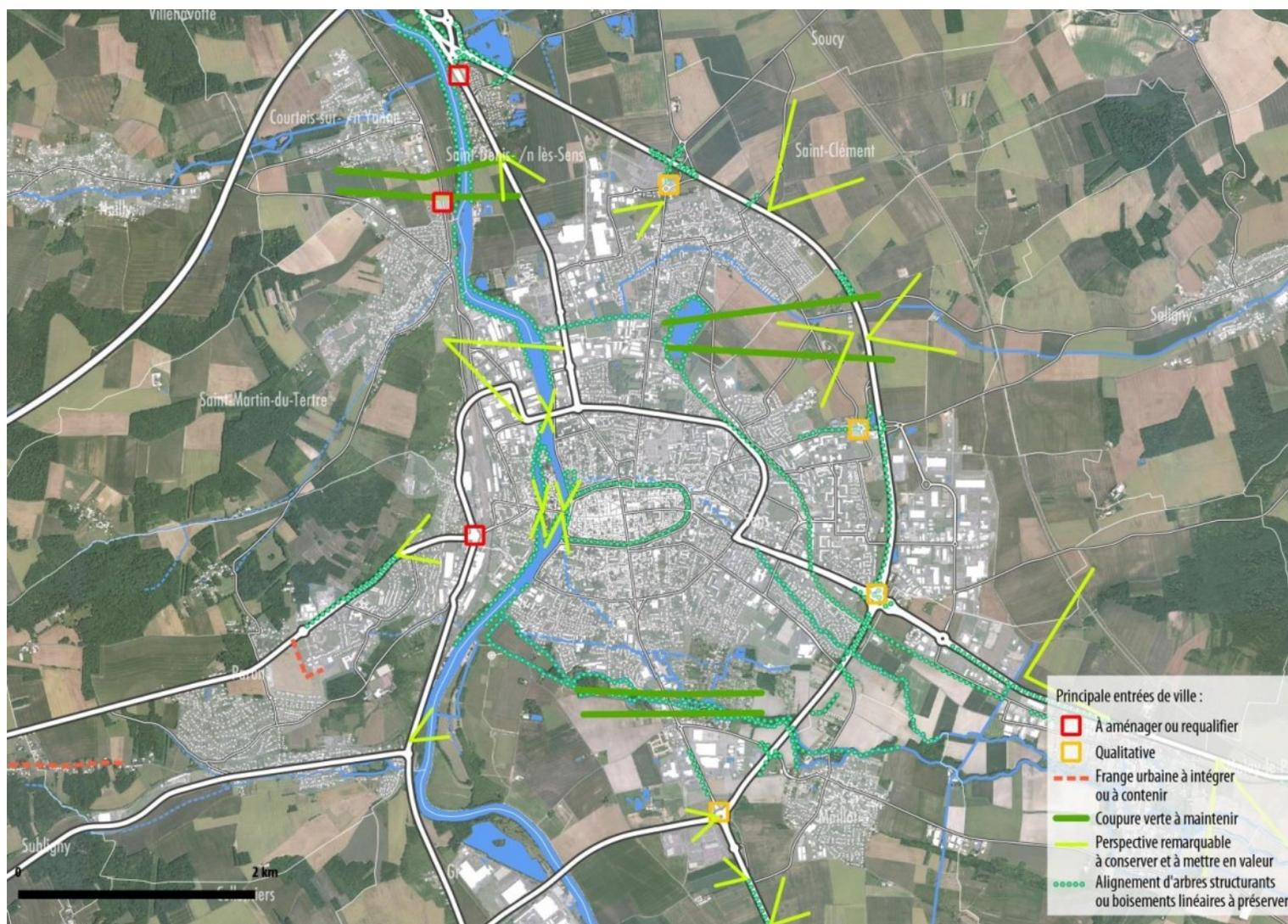


Mail vert du centre ancien



L'Yonne à Sens

Perspective depuis Saint-Martin-du-Tertre et depuis la RD660



- **Entrée Nord – RD 606B – Saint-Denis-les-Sens**

Cette entrée très longue après l'échangeur est marquée par les activités et reste peu aménagée sauf par séquences notamment d'arbres et fleurissement à la limite d'entrée sur Sens. Elle offre des perspectives dégagées sur les espaces agricoles en amont des zones commerciales.



- **Entrée Nord – RD 939 – Saint-Clément**

Cette entrée est largement plantée et fleurie, plutôt résidentielle avec un tissu lâche qui offre des vues sur les collines de l'Ouest et la cathédrale Saint-Etienne. Elle offre une vue et un accès sur le parc de l'étang de la Ballastière. Cet axe longe également la Chapelle Notre Dame de la Providence.



- **Entrée Nord Est – RD 46 – Saligny**

Cette entrée est bien plantée au niveau de l'échangeur, elle offre un point de vue intéressant sur la lisière urbaine (nouvel Eco Parc de Sens) ainsi que des vues dégagées sur l'espace agricole de ceinture. Cet axe offre un point de vue sur la promenade verte qui longe le boulevard de Verdun.



- **Entrée Est – RD 660 – Malay-le*Grand**

La zone d'activités des Bas Musat et des Paudins s'étire le long de la RD 660 depuis Malay-le-Grand en amont de Sens. A ce niveau, la RD 660 est plantée et le recul présente un aménagement paysager simple pour mieux intégrer les activités en contrebas. L'entrée dans Sens après l'échangeur est davantage routière, les abords sont toutefois largement plantés et végétalisés.



- **Entrée Sud-Est – RD 606 – Rosoy**

Cette entrée est marquée par la nouvelle les zones commerciales Porte de Bourgogne et Plaine de Chambertrand. La zone d'entrée de ville près du Auchan est aérée, les abords de la voie et les stationnements sont plantés et végétalisés. Quelques alignements d'arbres structurants anciens permettent de mieux intégrer les activités et de signifier l'entrée d'agglomération.



- **Entrée Sud-Ouest – RD 72 – Gron**

La traversée de Gron est marquée par la ripisylve du Ru de Subligny, les aménagements paysagers sont sommaires, le giratoire d'entrée de ville donnant accès à la traversée de l'Yonne offre une vue sur la ZI de Salcy.



- **Entrée Ouest – RD 660 – Paron**



- **Entrée Ouest – RD 81**

Cette entrée dans l'agglomération par la RD 81, est marquée par les extensions récentes de Paron, la traversée d'un bois puis une vue plongeante sur Sens depuis les zones pavillonnaire. L'approche de la Ville de Sens se fait par la traversée de la ZI des Sablons, puis le franchissement enterré de la voie ferrée, puis l'approche de la gare qui bénéficie d'un meilleur traitement paysager.



- **Entrée Nord-Ouest – RD 58 – Saint-Martin-du Tertre Les Sablons**

Cet axe d'entrée dans l'agglomération est particulièrement fragmenté. La RD 58 longe d'un côté le coteau calcaire et de l'autre la voie ferrée. Les séquences traversées sont l'urbanisation linéaire de Saint-Martin du Tertre, le franchissement de la voie ferrée, la ZI des Sablons, la traversée du pont de l'Yonne avec des perspectives. Le giratoire marque l'entrée dans la ville de Sens.



Synthèse et Enjeux : Paysages

Atouts à valoriser

- Une diversité paysagère des sites naturels et urbains emblématiques (vallées de l'Yonne et de la Vanne, Sens, Villeneuve-sur-Yonne, Joigny, forêt d'Othe)
- Un paysage vallonné et des coteaux qui offrent des perspectives et points de vue en vallée et sur les plateaux
- Une forte identité rurale et naturelle, des villages le plus souvent bien intégrés (écrins boisés)

Opportunités à saisir

- Projet de PNR du « Bocage Gâtinais »
- Valorisation touristique et patrimoniale notamment autour de l'eau,
- Emergence du tourisme vert et le développement de l'agriculture de proximité

Faiblesses à résorber

- Disparition progressive des motifs arborés et fermetures des vallées (peupleraies)
- De nouvelles urbanisations en extension
- Des entrées de ville le long des axes structurants marquées par les ZA
- Une urbanisation linéaire ou éparses historique qui laisse de nombreux délaissés et dents creuses (mailles aérée, urbanisation linéaire en coteaux ou en vallées)

Menaces à anticiper

- Mutations et évolutions des pratiques agricoles et forestières
- Des coupures vertes parfois soumise à pression de l'urbanisation
- Devenir des carrières remises en eau

Les enjeux

- Renforcer et valoriser la diversité paysagère du territoire en soulignant les motifs propres aux entités paysagères du Nord de l'Yonne et accompagner les dynamiques agricoles (horizons boisés, vallées, sites urbains emblématiques et pittoresques, paysages d'eau)
- Reconquérir et valoriser les paysages liés à l'eau (aménagement des quais, chemins de halage, ponts, étangs, etc...).
- Faire de toutes les entrées de territoire, entrées d'agglomération de véritables lieux porteurs d'une image positive et dynamique (qualifier les entrées de ville et zones d'activités)
- Préserver les grandes perspectives et panoramas sur le paysage, y compris les axes perspectifs sur le patrimoine en contexte urbain. Mettre en valeur les vues sur les éléments repères.
- Maintenir la structuration historique des centres-bourgs anciens ainsi que la qualité paysagère et penser l'intégration des franges urbaines contemporaines
- Veiller à maintenir des coupures vertes principales entre les villages afin de favoriser les connexions écologiques et préserver les entités urbaines historiques.
- Améliorer le réseau de nature en ville, notamment dans les pôles urbains principaux
- Valoriser les espaces publics afin de mettre en scène le patrimoine bâti et les centralités urbaines historiques

Chapitre 2 : Un patrimoine bâti remarquable, porteur de l'identité historique du territoire

I. Un patrimoine vernaculaire, reflet de l'identité historique du territoire

Le territoire du SCoT Nord-Yonne hérite d'un patrimoine bâti riche, marqué par l'histoire, depuis l'époque Gallo-Romaine jusqu'à nos jours. A la fois traditionnel et contrasté, le petit patrimoine (maisons, patrimoine vernaculaire) en est l'un des reflets le plus visible sur le territoire.

1.1. Un petit patrimoine marqué par une identité forte : entre tradition bourguignonne et diversité

Le petit patrimoine bâti du territoire SCoT Nord-Yonne est caractérisé par une **architecture historique et traditionnelle** qui met en avant des points communs, représentatifs du territoire bourguignon dans son ensemble :

- **Les typologies d'habitats et l'architecture** : d'un point de vue architectural, le bâti traditionnel bourguignon se compose de maisons de craies ou à colombage, emploi souvent des volumes bas et allongés (Gâtinais en Bourgogne), est pourvu d'une toiture importante ainsi que des détails ornementaux (corniches, soubassements, jambages) ;
- **Les matériaux utilisés** : les tuiles plates bourguignonnes en terre cuite ou en ardoise pour la toiture, la pierre de Bourgogne, les briques, le silex couvert d'enduit et la terre crue pour les façades

font partis des matériaux traditionnellement utilisés sur le territoire ;

- **Les tons du bâti** : la palette de couleurs, comprenant des enduits ocres ou des oxydes de fer, des briques foncées, etc est relativement chaude.

Pour autant, **l'architecture traditionnelle est diverse et contrastée**. En premier lieu, **les typologies d'habitats** sont toutes autant différentes selon les territoires. A titre d'exemple, on peut observer de basses longères et des fermes isolées dans les territoires ruraux comme celui du Gâtinais en Bourgogne, ou des petites maisons de vigneron le long de la vallée de l'Yonne tandis que les bourgs ruraux sont plutôt composés de maisons basses, lignées sur rue, collées les unes aux autres. Les villes diffèrent quelque peu du bâti traditionnel avec davantage d'habitations plus hautes, réalisées en pierre de taille.



Bâtisse basse en silex enduite (gauche) et mur d'une longère abandonnée en craie (droite)



Maisons à colombages (pans de bois) à Joigny et à Saint-Julien des Sault



Ferme isolée de l'Ouest du Jovinien et maisons alignées sur rue dans un centre-bourg



La ville nouvelle de Villeneuve-sur-Yonne (gauche) et maisons en briques à Sens (droite)

Dans un second temps, **les matériaux utilisés employés** pour l'architecture rurale et urbaine évoluent et dépendent également de la nature des sous-sols et des ressources mobilisables qui diffèrent selon les territoires. A titre d'exemple, la brique et la tuile s'affirment progressivement dans les paysages bâtis, la première surtout dans les secteurs où le sous-sol ne fournit pas de pierres de chaînage de qualité (Puisaye, Gâtinais, Sénonais, Pays d'Othe...) et la seconde au détriment du chaume ou des laves de calcaire, spécifiques des plateaux bourguignons. Par ailleurs, le sud du territoire révèle de nombreuses maisons en pans de bois, notamment à Joigny (Maison du Bailli, du Pilori, etc.), qui témoignent de la proximité de ressources forestières.

Enfin la **palette de couleur au Nord du territoire** du SCoT Nord-Yonne, influencée par l'Île-de-France et la Champagne, estompe les tons plus chaleureux visibles au sein des territoires sud.

En conclusion, la richesse de la diversité est l'une des qualités de l'architecture du territoire.

1.2. Un patrimoine d'exception et vernaculaire marqués par l'histoire et les activités passées

Le territoire du SCoT Nord Yonne **hérite d'un patrimoine bâti riche et diversifié**, marqué par l'histoire depuis l'époque Gallo-Romaine jusqu'à nos jours :

- **L'Époque Gallo-Romaine** : c'est le temps des premières fortifications, encore présentes et de la naissance d'Agedincum, devenue Sens ;
- **Le Moyen-Âge** : une époque marquée par les troubles, la construction de fortifications, de châteaux, de maisons fortes,

d'Abbeyes et de monuments religieux tels que la cathédrale de Sens ;

- **La Renaissance à la révolution française** : De nombreux aménagements témoignent des activités vitales liées au transport fluvial qui se développent durant cette période ;
- **Le XIX^{ème} siècle** : Il est le temps de la diversification de l'architecture du territoire (suppression des fortifications, nouvelles formes urbaines, traitement des espaces publics, matériaux de construction) et vient altérer le bâti traditionnel construit jusqu'alors ;
- **Le XX^{ème} siècle** : L'architecture industrielle y fait son apparition, s'affranchissant de la culture locale.

Suivant les époques, différents types de patrimoine se démarquent au sein du territoire du SCoT Nord-Yonne.

1.2.1. Des centres villes et bourgs moyenâgeux

Les vestiges de l'époque moyenâgeuse sont très présents au sein du territoire. En premier lieu, les centres villes tels que ceux de Joigny, de Sens ou encore de Villeneuve-sur-Yonne, construits à cette époque regorgent de nombreux édifices remarquables (remparts gallo-romains, châteaux des Condés à Vallery, de Château de Vauguillain, des comtes de Gondi, etc.)